

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Syndicat Intercommunal Scolaire
Coin-Sur-Seille/Pornoy-La-Chétive
Du jeudi 24 septembre à 18h00**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures zéro minutes, le Conseil Syndical du S.I.S., régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pornoy-La-Chétive, sous la présidence de Madame MICHEL Martine

Présents:

Titulaires : Martine MICHEL, René LE BORGNE, Denis FERRI, Valérie DUFOUR, Christophe ROMANJUK, Caroline ALLENBACH, Julien SIDOT, Franck DALMARD, René LE BORGNE

Suppléants :

Noémie SARATI, Diégo PETRALITO

Absents excusés :

Absents :

Madame Lauriane GROSSE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du conseil syndical du 27/04/2026
2. Point des comptes
3. Devis
4. Ecole élémentaire
5. Ecole maternelle
6. Effectifs
7. Divers

Monsieur DALMARD Franck est arrivé pour le point 2/04/2026

Délibération N°01/04/2026 Approbation du Conseil Syndical du 27/04/2026

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical Interscolaire de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil syndical intercommunal du 27 avril 2026.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,
APPROUVE le conseil Syndical du 27/04/2026.

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Délibération N°02/04/2026 Point des comptes

Madame La Présidente Martine MICHEL expose aux membres du Conseil Syndical Intercommunal les comptes.

ANNEE 2026

Arrêté des comptes à la date du jeudi 17 septembre 2026

SOLDE COMPTE HELIOS : 22 245,38 €

	POURNOY-LA-CHETIVE	COIN SUR SEILLE
APPEL DE FONDS 2026	46 000 €	32 000€
1^{er} ACOMPTE SUR APPEL DE FONDS VERSES 2026	30 000 €	18 000 €
2^{ème} ACOMPTE SUR APPEL DE FONDS 2026 (courant mai/juin)	16 000 €	14 000 €
SOLDE DE L'ANNEE 2026 (courant novembre)	A calculer en fin d'année avec le budget alloué au SIS par les 2 communes qui est de 100 000 € (60 000 € PLC – 40 000 CSS)	A calculer en fin d'année avec le budget alloué au SIS par les 2 communes qui est de 100 000 € (60 000 € PLC – 40 000 CSS)

AVRIL 2026	
Le 21/04/2026 – Factures	211,52 €
Aux 4 saisons – Ecole élémentaire	38,80 €
Aux 4 saisons – Ecole maternelle	17,73 €
ORANGE – école maternelle	49,34 €
ORANGE – école élémentaire	105,65 €
MAI 2026	
Le 18/05/2026 – Paies	1 911,66 €
GANDECKA Cindy	411,65 €
RISCH Marion	1 561,58 €
Le 18/05/2026 – Cotisations	1 342,00 €
URSSAF	
Le 18/05/2026 – Factures	2 880,06€
Aux 4 saisons – Ecole élémentaire	79,42 €
Aux 4 saisons – Ecole maternelle	32,34 €
CASTORAMA	62,30 €
GAZ DE BORDEAUX – école élémentaire	3 838,03 €
GAZ DE BORDEAUX – école maternelle	2 078,38 €
PERROTTE	1 455,74 €
PRO INCENDIE école élémentaire	169,02 €
TOSHIBA	19,42 €
JUIN 2026	
Le 15/06/2026 – Paies et cotisations	3 980,68 €
GANDECKA Cindy	451,57 €
RISCH Marion	1 588,08 €
CDG 57	59,76 €
IRCANTEC	531,00 €
PASRAU	8,27 €
URSSAF	1 372,00 €
Le 16/062026 – Factures	195,78 €
Aux 4 saisons – Ecole élémentaire	30,00 €
Aux 4 saisons – Ecole maternelle	13,28 €
ORANGE – école maternelle	48,00 €
ORANGE – école élémentaire	104,50 €

JUILLET 2026	
Le 02/07/2026 – Factures	1 625,16 €
BAYARD – Abonnement j'aime lire	27,00 €
BNP PARIBAS – location photocopieurs	619,02 €
HISLER EVEN – école maternelle	929,32 €
ORANGE – école maternelle	49,82 €
Le 03/07/2026 – Factures	194,08 €
Aux 4 saisons – Ecole maternelle (juin)	51,65 €
Aux 4 saisons – Ecole maternelle (juillet)	10,43 €
Aux 4 saisons – Ecole élémentaire (juin)	102,36 €
Aux 4 saisons – Ecole élémentaire (juillet)	29,64 €
Le 09/07/2026 – Paies et cotisations	529,35 €
GANDECKA Cindy	48,64 €
RISCH Marion	266,71 €
URSSAF	214,00 €
Le 28/07/2026 - Factures	430,16 €
Cedeo – Ecole élémentaire	264,60 €
Edifice open digital – Ecole maternelle	64,50 €
Orange – Ecole maternelle	49,06 €
Toshiba – Ecole maternelle	52,00 €
AOÛT 2026	
Le 03/08/2026 – Factures	4 270,30 €
UEM – école maternelle et élémentaire	546,73 €
Commune Pournoy-La-Chétive – école maternelle	2 489,22 €
Gaz de bordeaux – école maternelle	396,92 €
Gaz de bordeaux – école élémentaire	837,43 €
Le 03/08/2026 – Paies et cotisations	540,64 €
GANDECKA Cindy	272,40 €
RISCH Marion	49,24 €
URSSAF	219,00 €
SEPTEMBRE 2026	
Le 08/09/2026 – Factures	1 716,87 €
BNP Paribas – location photocopieur	649,97 €
CEDEO – école maternelle	37,12 €
FRED Nettoyage – école maternelle et élémentaire	550,00 €
HISLER – école maternelle	66,00 €
Mosellane des eaux – école élémentaire	238,29 €
Mosellane des eaux – école maternelle	175,49 €
Le 17/09/2026 – Paies et cotisations	3 655,80 €
GANDECKA Cindy	421,57 €
RISCH Marion	1 588,08 €
CDG 57	26,88 €
IRCANTEC	239,00 €
PASRAU	8,27 €
URSSAF	1 372,00 €
Le 21/09/2026 – Factures	402,99 €
CASTORAMA – patère école maternelle	23,96 €
Commune VERNY – Rased	68,00 €
ORANGE – école élémentaire	96,34 €
ORANGE – école maternelle	48,00 €
PAGEB – école élémentaire	149,69 €
SIP METZ CENTRE EST – Taxe foncière	17,00 €

Madame La Présidente informe les membres du Conseil Syndical, que la commune de Pournoy La Chétive a investi dans des ampoules et des détecteurs de fumées pour l'école maternelle.

Compte HELIOS après déduction des frais des paies et cotisations de septembre : 18 186,59 €

Après délibération, le conseil syndical intercommunal scolaire,

APPROUVE les comptes ci-dessus.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Délibération N°03/04/2026 Devis

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical Interscolaire que suite aux infiltrations d'eau au niveau de l'école élémentaire, il a été contacté la société FORCA.

La société FORCA a fait parvenir un devis d'un montant de : 4 028,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

VALIDE le devis de la société FORCA

AUTORISE Madame La Présidente à signer tous les documents se référant à ce dossier.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Délibération N°04/04/2026 Ecole élémentaire

La Présidente rappelle aux membres du Conseil Syndical Intercommunal scolaire que les enfants des classes de CP et CM2 iront à la piscine de Montigny les Metz tous les mardis et jeudis du 03/11/2026 au 04/12/2026.

Les enfants prendront le bus ligne 101 :

↳ Départ : 13h50 de l'arrêt à Coin sur Seille,
Arrivée : 14h14 à l'arrêt Simminger

Accès au bassin à 14h35, sorti des bassins à 15h10

↳ Retour :

Départ à 15h34 de l'arrêt Simminger
Arrivée à 15h53 à l'arrêt de Coin sur Seille.

Le cout des dépenses pour le transport est de : environ 740 €

Le cout des dépenses pour la piscine est de : environ 2000 €

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

VALIDE les horaires et tarifs pour le transport

VALIDE les tarifs de la piscine

AUTORISE Madame La Présidente à signer tous les documents se référant à ce dossier.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Pour la prochaine rentrée scolaire 2027/2028 les membres du Conseil Syndical Intercommunal souhaiteraient que les enfants de GS bénéficient du cycle piscine.

Les classes obligatoires pour le cycle piscine sont : GS, CP et CM2 (source éducation nationale)

Si la possibilité le permet les classes de CE1, CE2 et CM1 pourraient bénéficier du cycle piscine.

Après délibération, le Conseil syndical, à l'unanimité

VALIDE le choix pour la rentrée 2027/2028

AUTORISE Madame La Présidente à signer tous les documents se référant à ce dossier.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Délibération N°05/04/2026 Ecole maternelle

1) Un fruit à la récré

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical Intercommunal avoir été contacté par l'entreprise « Aux quatre saisons » pour la mise en place d'un fruit à la récré.

Pour la rentrée 2026/2027, cette initiative n'a pas été remise en place.

Le conseil syndical intercommunal a décidé de maintenir un fruit à la récré avec la société Aux 4 saisons pour l'école maternelle et élémentaire jusqu'aux vacances de la toussaint.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

ACCEPTE un fruit à la récré pour l'école maternelle et élémentaire avec la société aux 4 saisons jusqu'aux vacances de la toussaint

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Madame La Présidente a reçu lundi 21 septembre biocoop de Augny qui propose également des fruits. La différence est que les fruits sont distribués à la fin de la journée, pour le goûter.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer par la société BIOCOOP à partir de la rentrée des vacances de la toussaint

AUTORISE Madame La Présidente à contacter l'entreprise

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

1) Demande d'une tablette

La Présidente présente aux membres du Conseil Syndical Intercommunal la demande de la directrice de l'école maternelle.

Madame La directrice de l'école maternelle a fait part du souhait d'avoir une tablette apple.

Elle a fait parvenir en date du 19/08/2026 un devis de la société AXESS MOBILE.

Devis AXESS MOBILE : Ipad 9^e génération 64Go pour un montant de 229€ (reconditionné)

Offre AMAZON : Ipad 8 32Go prix évolutif en fonction du moment de l'achat

Les frais seront avancés par Monsieur SIDOT Julien, vice-président du conseil syndical INTERCOMMUNAL en fonction de l'offre du moment et sera remboursé par mandat administratif du SIS.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

REFUSE Le devis AXESS MOBILE

ACCEPTE L'offre AMAZON

AUTORISE Monsieur SIDOT Julien à avancer l'achat et sera rembourser par certificat administratif du SIS

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Délibération N°06/04/2026 Effectifs

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le tableau des effectifs de la Syndicat Intercommunal Scolaire de Coin sur Seille et Pournoy-la-Chétive :

SERVICE			
Catégorie	Grade	Durée hebdo	Poste ouvert
NON TITULAIRE CONTRACTUEL			
C	Adjoint technique	10h	1
C	Agente spécialisé principal de 2è classe des écoles maternelles	35h	1

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
VALIDE les effectifs du SIS Coin sur Seille et Pournoy-la-Chétive.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Délibération N°07/04/2026 Divers

Points évoqués en conseil syndical :

- Audit des arbres par l'entreprise PERROTTE
- Marquage école maternelle
- Climatiseur
- Brumisateur
- Volet école élémentaire
- Cabane école maternelle
- Table de pique-nique école élémentaire
- Fibre école élémentaire
- Horaires école maternelle

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Coin sur Seille, le 24/09/2026

Madame MICHEL Martine

Présidente du SIS

